

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « LITTLE MENINA & FLEURUS »

Article 1 – Organisateur

Marion CHAILLOU, exerçant son activité sous le nom Little Menina (micro-entrepreneur), dont le siège social est situé 48 rue Maurice Terrien 44100 Nantes (SIRET : 83160364200016), organise du 11/11/2018 au 16/11/2018 à 20h (dates pour participer au jeu) un jeu concours via la page Facebook et le compte instagram « Little Menina » intitulé « CONCOURS MES PETITS BONHEURS » (ci-après désigné « le Jeu »). Ce jeu est organisé en partenariat avec Fleurus Edition.

Article 2 – Les participants

Cette offre est accessible via les réseaux sociaux : Facebook (www.facebook.com/littlemenina/) et Instagram (www.instagram.com/little.menina/).

Ce Jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne désirant y participer. Il est ouvert à raison d'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail), aux personnes résidant en France métropolitaine Corse comprise. Toute participation additionnelle sera rejetée.

Les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas admis à participer à ce jeu. L'organisateur se réserve le droit d'en demander la justification écrite, à tout moment, et de procéder à toutes les vérifications nécessaires. Tout mineur participant sera exclu du jeu et son éventuel gain redeviendra automatiquement la propriété de la société organisatrice, et aucune réclamation ne sera acceptée.

Ne peuvent toutefois participer à ce Jeu les personnes salariées, employées ou collaboratrices de la Société Organisatrice, de ses filiales, ou de ses sous-traitants, leurs mandataires sociaux ou membres ainsi que les membres de leur famille ou les personnes vivant sous le même toit, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. Toute fraude aux dispositions ci-dessus énoncées entraînera l'élimination immédiate de la participation du candidat au jeu et pourra entraîner des poursuites.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Joueur conformément aux conditions de participation ci-après décrites.

La participation au jeu de l'organisateur s'effectue exclusivement par voie électronique sur les pages des réseaux sociaux mentionnées ci-dessus (à ce titre, toute inscription orale, ou par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être pris en compte). La participation est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en outre de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site proposant le jeu. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, par l'utilisation de plateformes ou sites d'échange, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu.

La participation au présent jeu concours implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à ce que l'intitulé de son pseudonyme ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs, et ne constitue des menaces à des tiers.

2.1 – Remboursement des frais de participation

Connexion internet de la participation non remboursée.

Article 3 – Principe de fonctionnement du Jeu et modalités de participation

3.1 – Principe de fonctionnement du jeu

Les participants doivent laisser un commentaire sur la publication du jeu-concours en taguant un ami (invitation à participer au jeu-concours).

Pour pouvoir participer au jeu, l'internaute devra remplir les conditions suivantes :

- Être détenteur d'un compte sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.
- Les Participants doivent envoyer leur réponse en laissant un commentaire sur la publication du jeu-concours.
- S'abonner aux pages Facebook et aux comptes instagram (en mode public) de la société organisatrice et de son partenaire Fleurus Presse.

3.2 – Modalité de participation

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse, reçue après les dates limites et d'une manière générale non-conforme aux modalités de participation demandées ne pourra être prise en considération.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

3.3 – Gagnant(s) du jeu-concours

Les gagnants seront tirés au sort. Il y aura 5 gagnants.

Il y aura 3 gagnants sur Instagram et 2 gagnants sur Facebook.

Article 4 – Le lot

Deux lots différents sont à gagner :

- 2 packs : Un livre « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition et un jeu « Mes petits bonheurs » offert par Little Menina. Valeur du lot : 36.9€.
- 3 livres seuls : « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition. Valeur du lot : 12.90€.

Un premier tirage au sort de 3 gagnants se fera sur Instagram :

- Le premier gagnant tiré au sort gagnera un pack « Un livre « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition et un jeu « Mes petits bonheurs » offert par Little Menina.
- Le deuxième gagnant tiré au sort gagnera un livre seul « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition
- Le troisième gagnant tiré au sort gagnera un livre seul « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition

Un deuxième tirage au sort de 2 gagnants se fera sur Facebook :

- Le premier gagnant tiré au sort gagnera un pack « Un livre « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition et un jeu « Mes petits bonheurs » offert par Little Menina.
- Le deuxième gagnant tiré au sort gagnera un livre seul « Mes petites histoires qui font du bien » offert par Fleurus édition

Article 5 – Délais et modalités de réception du lot

La société organisatrice contactera directement le gagnant par message privé (sur le réseau social concerné) une fois le jeu terminé.

Les résultats seront communiqués sur les pages Facebook et Instagram de la structure organisatrice. La société organisatrice ne serait pas responsable en cas de non réception de ce message par l'un ou plusieurs participants.

Le lot sera envoyé au gagnant dès sa disponibilité en stock. Le lot sera envoyé par voie postale en France métropolitaine (Corse comprise).

En cas de non-réception du lot, et à défaut de réclamation par le bénéficiaire, le prix non réclamé par son bénéficiaire sera conservé à sa disposition pendant 1 mois. Passé ce délai, il sera de nouveau de la propriété de la société organisatrice. Le gain ne pourra être échangé contre de l'argent ou bon d'achat.

A défaut d'acceptation ou de confirmation expresse dans un délai d'un mois à dater de l'envoi du message, le silence du ou des gagnants vaut renonciation pure et simple de leur prix. Le lot serait alors de nouveau de la propriété de la société organisatrice.

Article 6 – Règlement

Le présent règlement est consultable dans son intégralité sur le site Internet de la structure organisatrice (www.littlemenina.com).

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement sur simple demande écrite par voie électronique auprès de Little Menina à l'adresse électronique suivante : creation@littlemenina.com.

Article 7 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté, et/ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication inhérent au réseau "Internet", ou dysfonctionnement du site Internet www.littlemenina.com ou de tout autre dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu, notamment en cas d'actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu et participer au jeu du fait de toute défaillance technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils fiables, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs dues à une défaillance technique (notamment affichage sur le site du Jeu, envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, délais de transmission des données, défaillances et/ou de toute perte du matériel ou dommage qui pourrait en résulter pour le participant (équipements informatiques, ligne téléphonique, logiciel, toutes données, etc.). Il appartient au participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres équipements, données et logiciels.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par des dysfonctionnements graves, ainsi que par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause indépendante de la volonté de la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste ou ses prestataires.

Article 8 – Données personnelles et autorisation

Les données personnelles communiquées par les gagnants sont nécessaires pour valider leur participation, elles seront utilisées par Little Menina uniquement pour la gestion du jeu-concours (vérification, envoi des dotations, annonce des gagnants, etc...).

Article 9 – Informatiques et libertés

Les coordonnées des participants seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Jeu :

Little Menina

48 rue Maurice Terrien 44100 Nantes

en indiquant nom, prénom et adresse postale.

Article 10

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 12

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu ainsi que, le cas échéant, du lot obtenu.